



NAMUR
CAPITALE

Avis de vacance

Marché de Jambes – emplacements vacants

Le Collège communal du 15 septembre 2026 a décidé de lancer la procédure en vue d'attribuer les emplacements actuellement vacants.

Conformément à l'article 10 du règlement du 18 novembre 2025 relatif aux activités ambulantes sur les marchés en domaine public portant sur la vacance des emplacements à attribuer par abonnement, il est annoncé ce qui suit :

- Vacance de **3 emplacements** sur le marché de Jambes **en catégorie « Alimentaire »** (cf. plan ci-joint):
 - Produits autorisés : tous SAUF :
 - Boucherie, charcuterie, salaisons et plats traiteur,
 - Fruits et légumes,
 - Produits de la mer et plats traiteur,
 - Volaille (rôtie ou non) et ses dérivés,
 - Confiserie, chocolats, biscuits, confitures, pâtes à tartiner, miel et ses dérivés,
 - Olives, épices, condiments, fruits secs et épices

Emplacement	Localisation	Métrage	Caractéristiques techniques
N°2	Avenue du Bourgmestre Jean Materne	16m	Il peut accueillir une remorque-magasin ou un camion-magasin
N° 20	Avenue du Bourgmestre Jean Materne	6m	Il peut accueillir uniquement un camion-magasin
N°33	Coins des avenues du Bourgmestre Jean Materne et du Gouverneur Bovesse	6m	Il peut accueillir une échoppe, une remorque-magasin ou un camion-magasin avec possibilité de maintenir en son sein un véhicule non affecté à la vente pour autant qu'il soit inclus dans les limites de l'emplacement

- Vacance de **4 emplacements** sur le marché de Jambes en **catégorie « Equipement de la personne/de la maison »** (cf. plan ci-joint):

Emplacement	Localisation	Métrage	Caractéristiques techniques
N°2	Avenue du Bourgmestre Jean Materne	16m	Il peut accueillir une remorque-magasin ou un camion-magasin
N° 7	Place de la Patinoire	8m	Il peut accueillir une échoppe, une remorque-magasin ou un camion-magasin avec possibilité de maintenir en son sein un véhicule non affecté à la vente pour autant qu'il soit inclus dans les limites de l'emplacement
N°D	Place de la Patinoire	7m	Il peut accueillir une échoppe, une remorque-magasin ou un camion-magasin avec possibilité de maintenir en son sein un véhicule non affecté à la vente pour autant qu'il soit inclus dans les limites de l'emplacement
N° G	Place de la Patinoire	4m	Il peut accueillir une échoppe, une remorque-magasin ou un camion-magasin avec possibilité de maintenir en son sein un véhicule non affecté à la vente pour autant qu'il soit inclus dans les limites de l'emplacement

Procédure d'introduction des candidatures

La candidature doit être introduite, à l'aide du formulaire *ad hoc*, auprès de la Cellule Occupation commerciale du Service Domaine public et Sécurité, soit par lettre déposée contre accusé de réception, soit par courrier recommandé à la poste avec accusé de réception, soit sur support durable contre accusé de réception pour **le jeudi 15 octobre 2026 au plus tard.**

À la réception de la candidature, un accusé de réception est immédiatement communiqué au candidat mentionnant la date de prise de rang de la candidature et le numéro d'enregistrement de la candidature, ainsi que le droit du candidat à consulter le registre des candidatures.

Redevance :

En application du règlement-redevance sur les emplacements et le raccordement électrique sur les marchés du 14 octobre 2025, la redevance est fixée à :

- tarif été (du 01/04 au 30/09) : 1,03€/m²/jour
- tarif hiver (du 01/10 au 31/03) : 0,78€/m²/jour
- raccordement électrique - tarif journalier : 5,50€

Règlements communaux :

Pour plus d'informations, le règlement organisationnel et le règlement-redevance sont disponibles sur simple demande au service Domaine public & Sécurité et peuvent également être consultés dans leur intégralité sur le site www.namur.be via les liens suivants :

- <https://www.namur.be/fr/ma-ville/administration/services-communaux/domaine-public-et-securite/reglements/reglement-general-sur-les-activites-ambulantes-sur-les-marches-du-domaine-public>
- <https://www.namur.be/fr/ma-ville/administration/services-communaux/service-contrôle-des-recettes-ordinaires-s-c-r-o/reglements/reglement-redevance-sur-les-emplacements-et-le-raccordement-electrique-sur-les-marches-1>

Infos – Contact :

Ville de Namur

Département des Voies publiques

Service Domaine public et Sécurité

Hôtel de Ville de et à 5000 Namur

E-mail : dps@ville.namur.be

Pour tout renseignement, contacter le 081/24.72.26

Localisation des emplacements vacants

